



Bouches du Rhône

La lettre de la CGT Educ'Action 13

N° 12 - Mardi 8 juin 2010

Edito

Face à la crise, défendre nos retraites et développer nos luttes !

Lundi 7 juin l'euro chutait à son niveau le plus bas depuis 4 ans. Manifestement, malgré les 450 milliards d'euros (non, vous ne rêvez pas...) provisionnés par l'UE pour sauver les marchés financiers, la crise liée à la dette financière des états est loin d'être enrayée. Au moment où le gouvernement allemand annonce à son tour un plan de rigueur et d'austérité budgétaire sans précédent, la question sociale essentielle de savoir qui des spéculateurs ou de la population va payer la crise, demeure posée. C'est dans ce contexte que le gouvernement Fillon a annoncé son intention d'engager le 6 septembre prochain le débat parlementaire sur le projet de loi qu'il va proposer le 18 juin prochain. Allongement de la durée de cotisation, remise en cause de la retraite à 60 ans, dégradation du montant des pensions, tels sont les leviers sur lesquels il entend peser pour éviter de mettre à contribution les profits, pour éviter aussi de peser sur la question essentielle de l'emploi. Une large mobilisation unitaire des forces syndicales, politiques, associatives et de la population dans son ensemble est plus que jamais nécessaire. Après la mobilisation réussie du 27 mai, le succès du meeting unitaire tenu le 7 juin à Marseille indique le chemin à suivre pour en créer les conditions. Le combat doit se poursuivre et s'élargir. **Partager les richesses, ne pas payer leur crise, des mots d'ordre plus que jamais d'actualité !**

Emmanuel Arvois

Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, le 31 mai 2010:

Appel à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le lundi 31 mai 2010. (...)

Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales, notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites 3 jours avant cette journée.

Les organisations syndicales rappellent que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- La situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi. (...)

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. (...)

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salarié(e)s que leur intervention est indispensable.

Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.

Epreuve orale de contrôle en bac pro : nouvelle formule, même limonade...

Le BOEN n°18 du 6 mai 2010 précise les conditions dans lesquelles seront organisées, lors de la session 2010, les épreuves orales de contrôle pour les candidat-e-s au bac professionnel ayant obtenu entre 8 et 10 de moyenne aux épreuves obligatoires. Cette épreuve, dite de rattrapage, fonctionne en réalité comme un "quitte ou double". En cela rien de changé par rapport à la session 2009. Concrètement : en deux oraux évalués sur 10, le/la candidat-e ayant obtenu la moyenne sur 20 obtiendra le baccalauréat. Il ne s'agit pas d'un oral de compensation des notes obtenues aux épreuves obligatoires mais d'une seconde "manche" où se joue la totalité de l'examen pour les candidat-e-s concerné-e-s. Comme l'an passé cette procédure s'organise donc au mépris du travail effectué par les équipes lors des procédures d'évaluation en cours de formation et lors des épreuves terminales. Comme l'an passé il faut refuser de participer à une telle mascarade.

Vie syndicale:

AG des adhérents CGT Educ'action 13:

Jeudi 10 juin 2010 Lycée professionnel Ampère Marseille